



**Syndicat National de l'Administration Scolaire  
et Universitaire et des Bibliothèques**

---  
**Fédération syndicale unitaire**

Déclaration préalable des élu(e)s du SNASUB/FSU pour le corps des ADJENES présentée lors de la Commission Administrative Paritaire Académique du mardi 22 juin 2010.

Nous avons eu connaissance des documents remis aux inspecteurs d'académie qui ont été chargés par les recteurs et à la demande du ministre, de pointer des missions et emplois à supprimer pour les années à venir.

Le 28 mai dernier un document ministériel énumérait pas moins d'une trentaine de "leviers" identifiés à utiliser pour ce faire. Les recteurs ont déjà fait remonter à Paris les diagnostics des inspecteurs d'académie.

100 000 emplois ont été supprimés dans la Fonction publique de l'Etat depuis l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République en 2007. L'ambition initiale de la Révision Générale des Politiques Publiques de détruire 160 000 emplois de 2009 à 2012 va se poursuivre et s'amplifier avec l'annonce début mai par François Fillon du gel des dépenses de l'Etat de 2011 à 2013 et de la baisse de 10% des dépenses de fonctionnement de l'Etat. Au final, trois années après son lancement, elle n'a pas permis de réduire la dépense publique. Elle s'avère même fort coûteuse par l'usage de cabinets extérieurs et de consultants privés, qui appliquent des méthodes brutales de réduction des coûts, destructrice de services publics.

A la rentrée 2010, cette cure d'austérité se traduit dans notre académie par de nouvelles réorganisations permettant la suppression de 16 postes d'administratifs pour le programme 214 (Soutien). Cela n'est pas sans conséquences sur l'organisation générale des services et sur la pérennité même de nos missions, d'autant que c'est bien l'intention de continuer à supprimer des milliers de postes qui est à l'ordre du jour de Luc Châtel pour les années à venir.

La mutualisation des missions entre rectorats et IA, la re-concentration, la mutualisation des services des IEN entre eux, telles sont les méthodes aveugles choisies pour satisfaire une logique comptable qui ne tient plus compte ni de l'élève, ni des équipes éducatives, ni des personnels administratifs que nous sommes.

Pour accompagner les suppressions de postes, des logiciels lourds sont mis en place. CHORUS par exemple va permettre d'économiser 8000 postes selon le Ministère des Finances, rien qu'en mutualisant les services de paiement et la gestion des crédits.

Les premières applications informatiques centralisées au niveau national (DT, CHORUS, GAIA...) sont pourtant un désastre sur le terrain pour les personnels gestionnaires et informaticiens. D'ici à 5 ans, il en sera fini de l'assistance informatique de proximité et des échanges directs entre les gestionnaires académiques, départementaux et les établissements scolaires avec les Informaticiens locaux. La mise en œuvre du SDI entraînera inmanquablement des suppressions de postes supplémentaires, la disparition de l'informatique de proximité et donc une perte de qualité du service public, et suscite bien des inquiétudes

Cela ne peut aller sans conséquences sur l'organisation générale des services et sur la pérennité même de nos missions. C'est peu dire qu'il en résulte parallèlement un alourdissement des charges sur des services aux effectifs en récession constante. Les personnels administratifs en subissent quotidiennement les conséquences : stress et tensions grandissants au travail, gestion de plus en plus inhumaine des personnels. Partout, nos conditions de travail sont sacrifiées.

Dans ce cadre, le SNASUB relève que l'individualisation des carrières et des rémunérations sont des dispositifs qui font éclater les repères collectifs et divisent les collègues. Avec les nouveaux dispositifs indemnitaires, le salaire au mérite se généralise et l'individualisation des carrières devient la pierre angulaire de la gestion des ressources humaines. Le salaire trinôme que nous avons dénoncé est à l'ordre du jour.

Le SNASUB souligne enfin l'absence de correspondance entre le statut des personnels et la nature des missions qui leur sont confiées : « En effet les fonctions qui consisteraient à n'effectuer, en permanence, que des tâches de simple exécution ne requérant aucune qualification (définition statutaire des emplois de catégorie C) n'existant pratiquement plus.

C et B, quel que soit leur statut, les agents sont amenés à exercer des fonctions de gestion (de personnel, d'examens, de concours, de stages, de moyens financiers, de postes, de données statistiques...)

C'est ainsi que se côtoient fréquemment au sein d'un même bureau, où ils se partagent les mêmes missions, plusieurs agents aux statuts - et donc aux salaires - très différents.

Nous constatons donc la nécessité d'une requalification généralisée des emplois pour les mettre en concordance avec la nature des missions à accomplir.

A l'inverse, des groupes de travail sur les métiers se mettent en place, ministère par ministère, pour déboucher sur l'élaboration du Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat. Le SNASUB-FSU réaffirme son attachement à une Fonction publique organisée par corps statutaires disposant de garanties collectives, pour l'accomplissement des missions de service public. Le SNASUB-FSU refuse l'effacement des corps au profit des « métiers » ou la suprématie de la compétence sur la qualification.

Pour finir, les annonces gouvernementales sur la réforme des retraites constituent un projet de régressions sans précédent, à la fois brutal et injuste. Le discours officiel qui prétend les justifier par de supposées difficultés démographiques en masque la finalité essentielle : faire payer la crise aux salariés et retraités.

Le gouvernement a fait le choix d'une réforme bien plus brutale que ce qui s'est fait dans la plupart des autres pays et d'une rigueur qui va creuser les inégalités, risque de compromettre la reprise économique et de surcroît ouvre la porte à une spirale de régressions.

Ni le SNASUB, ni la FSU n'accepteront aucune nouvelle dégradation de la situation des fonctionnaires et des agents publics.

Les Commissaires Paritaires du SNASUB-FSU pour le corps des ADJAENES